



Du 1^{er} mai au 31 octobre 2023

REGLEMENT D'EPREUVE

1) Conditions de participation

- a. Ouvert aux joueurs(ses) licencié(e)s FFGolf de 18 ans et plus (avec certificat médical ou questionnaire de santé à jour obligatoire pour ceux qui seront amenés à choisir l'option de la MAJ d'index).
- b. L'index pris en compte pour la détermination des séries sera celui du joueur à la date de son inscription.
- c. Les voitures sont autorisées.

2) Forme de jeu

- a. Formule de jeu conviviale consistant à jouer plusieurs fois le parcours complet en ne retenant que **le meilleur score brut réalisé sur chacun des 18 trous.**
- b. La compétition se joue en individuel stableford.
- c. **10 parcours seront autorisés** dont 4 parcours « jokers » (voir § « gestion des cartes de scores »).
- d. Seuls les parcours 18 trous seront comptabilisés (Pas de parcours 9 trous).
- e. Les tours sont obligatoirement exécutés par partie de 2 personnes minimum (dont 1 marqueur minimum) .
- f. **6 cartes maximum seront comptabilisées** durant la fenêtre de la compétition, sans contrainte d'un nombre de cartes précis ou minimum /mois, et généreront une carte cumul virtuelle.
- g. Les cartes issues d'autres compétitions ne seront pas prises en compte pour la compétition ECLECTIC.

3) Séries et plots de départs

- a. 3 séries mixtes :
 - i. Série 1 : Messieurs <11.5
Dames < 14.5
Départs des blancs
Départs des bleus
 - ii. Série 2 : Messieurs de 11.5 à 24.4
Dames de 14.5 à 24.4
Départs des jaunes
Départs des rouges
 - iii. Série 3 : Messieurs 24.5 et plus
Dames de 24.5 et plus
Départs des jaunes
Départs des rouges

4) Droits d'engagement et green fee

- a. Les droits d'engagement seront de **35 euros**.
- b. Ce droit est un forfait pour l'ensemble de la compétition, quel que soit le nombre de parcours effectués et/ou de cartes rendues. Pas de remboursement ou proratisation du droit d'engagement en fonction du nombre de cartes rendues.
- c. Ce tarif n'inclut pas le green fee ni pour les joueurs extérieurs, ni pour les membres GBB semainiers jouant le week-end.

5) Inscriptions

- a. Les inscriptions à la compétition ECLECTIC se feront uniquement sur internet via google forms à compter du 1^{er} mai 2023 jusqu'au 15 septembre 2023 – 12h00.
- b. Les droits d'engagement seront versés avant la délivrance de la première carte.

6) Départs

- a. **Avant chaque parcours, le passage à l'accueil sera obligatoire où une carte de score spéciale « ECLECTIC » vous sera remise.**
- b. **Très important : vous indiquerez votre nom, la date du jour et l'heure de départ sur une feuille prévue à cet effet au comptoir de l'accueil.**
- c. Pensez à prendre votre carte la veille de votre départ si vous pensez partir avant l'ouverture de l'accueil.

7) Gestion des cartes de score

- a. **Seules les cartes « ECLECTIC » seront prises en compte et enregistrées.**
- b. **Votre carte « ECLECTIC » (sauf carte « joker » - voir ci-après) devra obligatoirement être rendue à l'issue du parcours**
- c. Elle devra être déposée dans une urne prévue à cet effet située à l'accueil
- d. Elle devra comporter la date du jour, votre nom, celui de votre marqueur, sans oublier les deux signatures et l'option prise quant à la MAJ d'index
- e. **Toute carte « ECLECTIC » prise à l'accueil mais non rendue dans un délai de 72h sera comptabilisée parmi les 10 parcours autorisés.**
- f. Au-delà des 4 cartes joker utilisées (voir § suivant), toute carte « ECLECTIC » prise à l'accueil mais non rendue dans le délai de 72h sera comptabilisée en affectant le score maximum (10) sur chaque trou.
- g. Les cas particuliers (Ex : Pluie, forfait ou abandon justifié) seront traités au cas par cas par le Comité d'Épreuve.

8) Principe des cartes « joker »

- a. Vous prévoyez de faire un parcours « ECLECTIC » et avez récupéré une carte « ECLECTIC » à l'accueil. Après votre parcours, vous décidez de ne pas rendre la carte
- b. Cette possibilité vous est offerte 4 fois maximum.
- c. **Cette carte non rendue sera comptabilisée parmi les 10 parcours autorisés.**

9) Option MAJ d'index

- a. **Possible pour tous les joueurs(ses) d'index > à 11,4 (au moment de l'enregistrement de leur carte de score).**
- b. Devra être signalé sur la carte de score en cochant la case prévue à cet effet.
- c. Sans aucune mention sur la carte (ni OUI, ni NON), la MAJ d'index ne sera pas effectuée.
- d. La MAJ des index se fera de façon régulière en fonction du volume des cartes rendues, mais au minimum une fois par mois.
- e. En cas de plusieurs cartes dans le mois, les cartes seront ventilées (de façon chronologique) sur plusieurs traitements de MAJ d'index à venir.
- f. On ne pourra pas rendre une carte « ECLECTIC » uniquement pour la MAJ d'index sans qu'elle ne compte pour les classements de la compétition ECLECTIC.

10) Fin de la compétition pour un joueur

- a. Le joueur aura terminé sa compétition dans les 3 cas suivants :
 - i. Date de fin de compétition dépassée
 - ii. 10 parcours « ECLECTIC » joués
 - iii. 6 cartes « ECLECTIC » rendues

11) Départage des ex aequo

- a. En cas d'égalité, la dernière carte rendue servira au départage, si l'égalité subsiste les 9 derniers trous, puis les 6, puis les 3.

12) Résultats et classement

- a. Un classement provisoire sera fait mensuellement.
- b. Le classement définitif sera établi après le dernier jour de compétition, le 31 octobre 2023.

13) Tirage au sort mensuel

- a. Un tirage au sort d'une carte, parmi les cartes rendues le mois précédent, sera effectué chaque début de mois et donnera lieu à la remise d'un lot (panier gourmand, ...etc)

14) Prix

- a. La remise des prix se fera le vendredi 17 novembre 2023 lors d'une soirée dansante.

15) Comité d'Epreuve

- a. Le Comité d'Epreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment en fonction des circonstances.
- b. **En cas de doléance, merci de s'adresser uniquement aux membres du Comité d'Epreuve, et non à l'accueil**
- c. Tout litige sera traité exclusivement par le Comité d'Epreuve
- d. Le Comité d'épreuve sera composé de 3 membres de la Commission Sportive de l'AS GBB.